



Monsieur Pierre DARTOUT  
Préfet des Bouches du Rhône  
Place Félix-Baret  
13006 MARSEILLE

Marseille, le 10 mars 2020

### **Lettre recommandée avec AR**

Objet : arrêté d'interdiction de la traversée du village de Château-Gombert

Monsieur le Préfet,

nous vous avons déjà saisi concernant la problématique de l'ancienne carrière de Château-Gombert et sur la dangerosité de la circulation des camions de travaux publics dans le quartier de Château-Gombert.

Si le dossier de l'ancienne carrière avait été traité par la Préfecture des Bouches du Rhône et « retoqué » par le Conseil d'État à l'époque, la rotation des camions n'a pas été réglée et les habitants vivent avec ce danger permanent tous les jours.

La semaine dernière, encore, deux camions ne pouvant se croiser dans le village, ont dû emprunter les trottoirs et ont failli écraser une maman et son enfant avec une poussette.

Seuls les cris et gestes d'un passant ont pu sauver cette famille.

Cela est inacceptable, les pouvoirs publics doivent protéger nos concitoyens.

Afin d'être efficace dans mon courrier, le CIQ de Château-Gombert vous demande :

- Un arrêté préfectoral d'interdiction de la traversée du centre du village par les camions de plus de 3,5T et surtout les camions de travaux publics

-

En venant de Plan de Cuques :

du croisement du Bd Bara et de la rue Louise Caillol , de la circulation de ces camions sur le bd Pignol, sur la Place des Héros, sur le bd Julien Pignol, sur l'avenue du Consul et sur la rue centrale jusqu'au croisement avec le Chemin de Palama

En venant de St Jerome et de St Mitre :

Interdiction de la traversée du village à partir du croisement de la rue Centrale et du Chemin de Palama.

- Une signalisation précise indiquant cette interdiction sur plusieurs axes du village.
- Une surveillance et une verbalisation des contrevenants avec les caméras de vidéo-surveillance angle rue Centrale et Chemin de Palama et angle rue Centrale (plein centre du village)

---

**AGIT DEPUIS 1921**



- Un rappel de la limitation de vitesse à 30 km/h dans le village et sur le Chemin de Palama pour sécuriser à la fois les écoles et les piétons.
- Plus de contrôles de vitesse et de verbalisations des contrevenants.

Je précise que cette décision ne bloque en aucun cas la circulation des camions qui vont déverser toutes sortes de déchets dans l'ancienne carrière de Palama et, malheureusement, dans les collines du Massif de l'Etoile.

En effet, nous demandons que ces véhicules empruntent les routes du Technopole, le Chemin de Château-Gombert, l'Avenue de Château-Gombert et le Chemin de Palama qui sont prévues, dimensionnées et sécurisées pour des croisements de gros véhicules.

Ainsi, seuls les bus de la RTM traverseront le village pour desservir les différents arrêts prévus sur le parcours.

Bien évidemment, notre combat pour la fermeture de l'ancienne carrière de Palama est toujours d'actualité mais fera l'objet d'une autre demande.

Nous souhaitons une prise de décision rapide afin d'éviter qu'un accident mortel ne se produise avec ces camions « fous » qui traversent le village et nous informerons les habitants de Château-Gombert de votre décision sur ce dossier qui nous semble simple à régler et assez prioritaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président du CIQ  
Frédéric PINATEL

Copie : M. Emmanuel BARBE, Préfet de Police des Bouches du Rhône

---

**AGIT DEPUIS 1921**

**CIQ de Château-Gombert**, Maison des Associations et de la Démocratie, 17 avenue Paul Dalbret, 13013 MARSEILLE  
Tél. 06 80 64 78 88 - [www.ciq.chateaugombert.org](http://www.ciq.chateaugombert.org) - [contact@ciq.chateaugombert.org](mailto:contact@ciq.chateaugombert.org)